

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 16 décembre 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/12/16-2/04****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20211216-lmc100000023025-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 20/12/2021

Réception Préfet : 20/12/2021

Publication RAAD : 20/12/2021

Commission n° 2 – Éducation et Culture
Rapporteur : VEAU Véronique

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur : LUCZAK Daisy

OBJET : Budget primitif 2022 : Culture

Les propositions budgétaires relatives aux politiques culturelles et archives départementales portent sur l'ensemble des champs culturels, artistiques et patrimoniaux. Elles concernent l'ensemble des dispositifs mis en œuvre pour accompagner les acteurs du territoire, les opérations portées en direct par la collectivité, mais également les équipements culturels départementaux : Musée de Préhistoire d'Ile-de-France, Musée de la Seine-et-Marne, Musée-jardin Bourdelle, Musée Stéphane Mallarmé, Musée des peintres de Barbizon, Château de Blandy-les-Tours ainsi qu'Act'art, opérateur culturel du Département.

La politique culturelle du Département repose sur deux orientations majeures : l'aménagement culturel du territoire, avec une attention particulière aux territoires ruraux, et l'accès des seine-et-marnais aux pratiques culturelles et artistiques. Ces orientations se conjuguent avec les priorités de la nouvelle mandature notamment en matière de soutien à la jeunesse et de renforcement de l'attractivité du territoire.

Sur la base de ces orientations, le Département soutient et accompagne de nombreux acteurs locaux sur l'ensemble des territoires, dans les domaines de la diffusion, de la création, des enseignements artistiques, des pratiques amateurs, mais aussi de la restauration du patrimoine ou de l'archéologie, domaine dans lequel il renforce son action depuis 2021 .

Dans le domaine de la lecture publique, il s'est doté d'un nouveau schéma départemental de développement de la lecture publique dont la mise en œuvre qui débute en cette fin d'année 2021 marque une ambition renforcée. Sa mission d'ingénierie se déploie sur l'ensemble du territoire, en direction des communes et, de façon croissante, à destination des intercommunalités dont le rôle en matière de politique culturelle est de plus en plus prégnant.

Les Contrats territoriaux de développement culturel, créés par le Département en 2017 et dont la première génération est arrivée à terme en 2021, sont l'un des outils de cette dynamique. De même, les événements portés par le Département, tout en valorisant les acteurs locaux et les talents artistiques, concourent pleinement à l'attractivité de la Seine-et-Marne. C'est particulièrement le cas du Festival du Patrimoine, dont 2022 verra la 4ème édition. Ce sera également le cas des opérations organisées dans le cadre de la célébration du bicentenaire de la naissance de Rosa Bonheur en 2022.

Enfin, forts d'orientations artistiques et culturelles renouvelées, les établissements culturels départementaux contribueront au renforcement de l'offre culturelle. A ce titre, le château de Blandy-les-Tours, qui accueille désormais deux spectacles de mise en lumière, fait figure de fer de lance.

En 2022, le Département poursuivra également son action en faveur de la conservation et de l'accès aux archives. Parmi les projets structurants des Archives départementales, on relève la fin du chantier d'océrisation et de numérisation de la presse ancienne en partenariat avec la Bibliothèque Nationale de France, la publication des actes du colloque "La Seine-et-Marne et Napoléon 1er" qui s'est déroulé les 11, 12 et 13 octobre dernier à Fontainebleau et Dammarie-lès-Lys et le renouvellement de malles pédagogiques mises à disposition des établissements d'enseignement et acteurs culturels seine-et-marnais.

Le Département continuera d'apporter son soutien à la réalisation d'actions d'animation touristique locale et départementale à vocation historique, scientifique et patrimoniale, au travers de dispositifs de subventions adaptés.

Les nouvelles autorisations d'engagement et de programme 2022 s'élèvent à 395 736 € en section de fonctionnement et à 3 054 500 € en section d'investissement.

S'agissant des Crédits de paiements 2022, ils sont de 7 849 200 € en dépense de fonctionnement et 54 780 € en recettes en fonctionnement. En section d'investissement ils s'élèvent à hauteur de 3 183 420 €.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la création sur l'autorisation d'engagement 2022 de l'opération suivante :

Domaine	Action	Opération	Montant de l'opération
Patrimoine	Développement des publics du château de Blandy-les-Tours	Mapping estival Blandy	395 736

Article 2 : d'approuver la création sur l'autorisation de programme 2022 des opérations suivantes :

Domaines	Actions	Opérations	Montant de l'opération
Archives	Développement des publics des Archives et valorisation des collections	Accroissement des collections	32 000
		Restauration des archives communales	6 000

Développement culturel	Actions culturelles.	Acquisition et renouvellement matériel technique	40 000
		Equipement en faveur des Scènes nationales	140 000
	Enseignement artistique et pratiques amateurs	Enseignements artistiques	100 000
Développement de la lecture publique	Autres - développement de la lecture publique	Equipement Médiathèque départementale Le Mée-sur-Seine	21 000
	Développement de l'offre documentaire	Accroissement fonds documentaire	60 000
	Développement du réseau - Médiathèque	Sub inv aide à l'informatisation	40 000
Sub inv équipement mobilier		30 000	
Musées	Développement et valorisation des collections - musées	Accroissement des collections des musées	40 000
		Billetterie, vente en ligne	20 000
		Plan de développement numérique établissements culturels	50 000
Patrimoine	Antiquités et objets d'art	Subventions patrimoine mobilier	60 000
	Développement des publics du château de Blandy-les-Tours	Plan de développement et de valorisation du Château de Blandy	300 000
		Patrimoine monumental	Château de Vaux le Vicomte - entretien restauration jardins remarquables
	Entretien et restauration du patrimoine privé		70 000
	Entretien et restauration du patrimoine public		1 100 000
	Fondation du patrimoine		20 000
	Patrimoine remarquable		300 000
	Restauration rempart collège Lelorgne de Savigny à Provins		500 000
	Valorisation du patrimoine	Abbaye de Champbenoist	50 000
		Création de jardins sur sites patrimoniaux	40 000
Signalétique Villages de Caractère		5 500	

Article 3 : de créer les enveloppes de subventions 2022 suivantes :

Enveloppes de subventions de fonctionnement	2022
Aide au fonctionnement des associations Archives	15 000
Aide aux projets des associations Archives	50 000
Collège au cinéma action en faveur de la jeunesse seine et marnaise	65 000
Diffusion spectacle vivant arts plastiques cinéma	1 655 000
EAC actions en faveur de la jeunesse seine et marnaise	69 000
Anciens combattants	21 000
Compagnies artistiques professionnelles	160 000
Contrats triennaux de développement culturel	110 000
Enseignements artistiques	800 000
Festivals et manifestations culturelles et artistiques	309 000
ACT ART	1 185 000
Contractualisation lecture publique	120 000
Sub de fonc actions en faveur de la jeunesse seine-et-marnaise	50 000
Sub de fonc Aide à l'emploi	120 000
Sub de fonc autres subventions	7 100
Politique de valorisation des parcs et jardins	32 000
Protection et mise en valeur d'objets d'arts	10 850
Entretien des monuments	10 000
Associations patrimoniales à rayonnement départemental	15 000
Associations patrimoniales et archéologiques	59 000

Adopté à la majorité

Ont voté POUR (36) :

Mme Emma ABREU
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Yann DUBOSC
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
M. Pascal GOUHOURY
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (2) :

M. Anthony GRATACOS
Mme Marianne MARGATÉ

Se sont ABSTENUS (8) :

M. Éric BAREILLE
M. Smaïl DJEBARA
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Julie GOBERT
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Marie-Line PICHERY
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Virginie THOBOR

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne